

“Le fer se rouille, faute de s'en servir, l'eau stagnante perd de sa pureté et se glace par le froid. De même, l'inaction sape la vigueur de l'esprit.”

Léonard De Vinci

POLÉMIQUE AUTOUR DES RÉSULTATS DU BEPC 2016



Voici toute la vérité sur l'application des coefficients pour les 16%

Pp. 6, 7 et 8

ENCADREMENT DU CORPS ENSEIGNANT AU MEMP

92 Conseillers pédagogiques nommés et déployés sur le terrain

P. 10

CHRONIQUE



La gratuité, l'autre mal nécessaire de l'école béninoise

P. 3

RAPPORT DU PASEC 2014



P. 2

L'échographie d'une école béninoise estropiée à travers les chiffres

SÉJOUR AU BÉNIN DES EXPERTS DU PÔLE DE DAKAR

Encore quelques étapes pour la remise du PDDSE post 2015 aux autorités compétentes

P. 3



PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PASEC 2014 AUX MINISTRES DE L'ÉDUCATION

L'échographie d'une école béninoise estropiée à travers les chiffres

Acteurs, partenaires et décideurs de l'école béninoise se sont donnés rendez-vous dans la matinée de ce mercredi 23 novembre 2016 pour s'informer des résultats de l'évaluation 2014 du PASEC. La salle de conférence de la Direction départementale Ouémé-Plateau des Enseignements Maternel et Primaire a servi de cadre à cet atelier de présentation et de vulgarisation dudit rapport.

Romuald D. LOGBO

90,4% des élèves sont en dessous du seuil « suffisant » en langue en début de cycle primaire ; 66,5% sont en dessous du même seuil en mathématiques en début de cycle ; 48,3% sont en dessous du seuil en lecture en fin de cycle et 60,2% sont en dessous du seuil en mathématiques en fin de cycle. Le seuil « suffisant » de compétence étant l'unité de mesure qui permet de déterminer l'effectif d'écoliers ayant une plus

lité de l'éducation. Avis partagé par François Houédo, inspecteur du premier degré et directeur adjoint de l'enseignement primaire qui témoigne de la scientificité du rapport en ces termes: « Le rapport n'a fait que la photographie de notre école. Le rapport n'a pas inventé. Même s'il n'y avait pas ce rapport, nous étions conscients que notre école a des problèmes, peut-être qu'on n'avait pas de précisions et de détails à travers



François Houédo présente le rapport PASEC

une étude comme c'est le cas du présent rapport ». Planificateur et membre de l'équipe nationale du PASEC, Marino Gomez ne dément pas non plus les statistiques contenues dans ce rapport et s'intéresse plutôt aux facteurs explicatifs de ces contre-performances des apprenants en Français et en Mathématiques. « Niveau socioéconomique des familles ; contexte individuel de l'élève ; facteurs liés au contexte de la classe et à l'intérieur de la classe ; impact des sanctions punitives sur les performances des élèves ; le temps scolaire ; le profil de l'enseignant (ses années d'études au niveau académique et professionnel)... », sont autant d'éléments servant de socle à la méthodologie sur laquelle reposent les présents résultats de l'enquête diligentée par la Confemen via le PASEC 2014. L'objet du rapport, selon Jacques Malpel, coordonnateur en chef du PASEC, est « de donner une photo. Une photo mon-

tre l'état dans lequel vous êtes à un moment donné ». Pour lui, le constat général qui se dégage de ce rapport est que « le retard qui est pris par les apprenants dès le début du cycle handicape lourdement la poursuite des apprentissages tout au long du cycle primaire. Par contre, on constate que le système arrive à se redresser légèrement en fin de cycle ». Face à cette gadoue dans laquelle patauge l'école béninoise avec la complicité insouciance de certains de ses acteurs et décideurs, il urge que des mesures courageuses soient prises pour redorer le blason. « Les mesures ont commencé déjà par être prises. Nous sommes passés de notre coutume, de notre routine de 80% au CEP à environ 40% cette année », rassure François Houédo par ailleurs responsable de l'équipe nationale du PASEC. A la question de savoir ce que nous faisons de ce rapport, il répond : « Le MEMP est déjà en train de mettre sur place une équipe pour poursuivre les réflexions sur les mesures urgentes à prendre. Ensuite, il y aura la vulgarisation à échelle du rapport. Nous irons dans tous les départements pour faire connaître ce rapport. Les institutions de la République, parents d'élèves et partenaires sociaux et tous les acteurs de l'école ne seront pas du reste. Et les mesures à prendre, nous les prendrons ensemble et conjointement ». Après Porto-Novo, cap a été mis dans l'après-midi sur Cotonou où le même rapport a été présenté au Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, Lucien Kokou.



L'expert du PASEC renseignant sur le contenu du programme...

grande probabilité de maîtriser ou non les connaissances et compétences jugées indispensables pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Loin d'être des incantations, ces chiffres sont l'échographie de la situation réelle de l'école béninoise, selon le rapport 2014 du Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC). Le PASEC qui est un outil d'appui au pilotage des systèmes éducatifs des États et gouvernements membres de la Conférence des États et gouvernements de la Francophonie (Confemen) en vue de l'amélioration de la qua-



... devant un public attentif des résultats du rapport

Edu'Action

Journal béninois spécialisé
Education - Investigation - Publicité
Edité par DARICH@MEDIA
Enregistré sous le N°1256/MISP/DC/SG/DGAI/SCC
ISSN 1840-7447
Dépôt légal N° 6772 • 3^{ème} trimestre
Bibliothèque Nationale
Siège Social : C/657 Parcelle G, Jéricho II
BP : 279 Godomey • Tél. : +229 21 00 77 24
E-mail : journaleducation@yahoo.fr
www.educations.org

DIRECTION GÉNÉRALE

Ulrich Vital AHOTONDI
90 20 91 91 / 95 85 41 18

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Serge-David ZOUEME
97 88 29 48 / 95 99 38 39

RÉDACTEUR EN CHEF

Romuald D. LOGBO
97 44 23 37

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

John FADOHAN

CHEF D'ÉDITION

Antony AFFOUDA

CHEF DESK ACTU

Josué AFLIYA

CHEF DESK INTERVIEW

Herman SAGBOHAN

CHEF DESK ARTS-PATRIMOINE

Edouard KATCHIKPE

BUREAU RÉGIONAL OUÉMÉ/PLATEAU

Esckil AGBO

BUREAU RÉGIONAL MONO/COUFFO

Jonas BOTCHI

BUREAU RÉGIONAL BORGOU/ALIBORI

Maurice FADEGNON

BUREAU RÉGIONAL ZOU/COLLINES

Lazare AVADO

CORRECTEUR

Joie GBEGNIDAHO

GRAPHISTE

Marc ELEGBEDE

IMPRIMERIE

Editys

Lot 1158A Haie-Vive
08 BP 1188 TP Cotonou
97 12 58 52

TIRAGE

1.000 exemplaires

DISTRIBUTION

Omer KPONOU

SERVICE COMMERCIAL

Parfaite AYETONDE
21 00 77 24 / 97 97 58 05

SÉJOUR AU BÉNIN DES EXPERTS DU PÔLE DE DAKAR

Encore quelques étapes pour la remise du PDDSE post 2015 aux autorités compétentes



Kokou Amelewonou, analyste principal des politiques éducatives de l'Unesco pôle de Dakar

Le Secrétariat Technique Permanent du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation a reçu la semaine écoulée, la visite d'une délégation d'analystes des politiques éducatives de l'Institut de planification de l'éducation de l'Unesco, pôle de Dakar. Rencontré dans la matinée du vendredi 25 novembre 2016 pour connaître davantage sur l'objet de leur visite à Cotonou, Kokou Amelewonou, analyste principal des politiques éducatives de l'Unesco pôle de Dakar, nous renseigne sur les activités menées au cours de leur bref séjour à Cotonou.

Estelle DJIGRI

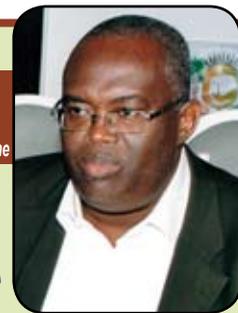
« Faire une analyse approfondie pour définir les forces et les faiblesses du secteur de l'éducation en termes de résultats atteints au cours des dernières années, en termes de fonctionnement et du financement du secteur de l'éducation ». C'est l'objet de la visite au Bénin de la délégation des experts en questions éducatives venus de Dakar. Pour information, cette délégation n'est qu'une partie de l'équipe du pôle de Dakar qui appuie les ministères en charge de l'éducation depuis février 2016 dans le cadre de la préparation du plan sectoriel de l'éducation pour la période post 2015. Au cours de ces quelques jours de travail, il a été question pour les acteurs de faire un diagnostic du système éducatif depuis la maternelle jusqu'au supérieur en passant par le primaire et le secondaire. « Ce travail nous

a permis de déterminer en fonction du niveau d'enseignement, le nombre d'enfants que le Bénin arrive à scolariser à la fois en termes de disparités entre filles et garçons ; en termes de disparités régionales ; en termes de disparités urbaines-rurales et aussi de savoir si les enfants arrivent à apprendre au cours de leur scolarité », a expliqué Kokou Amelewonou pour ainsi montrer les éléments pris en compte dans le volet fonctionnement du secteur de l'éducation. Pour ce qui concerne le volet financement du secteur, l'analyste principal, dans ses propos, indique qu'il a été question de voir la part du budget que l'Etat béninois consacre au secteur de l'éducation et comment ce budget est réparti entre les différents sous-secteurs de l'éducation, le personnel et les dépenses sociales à savoir les bourses des étudiants. Un autre aspect

également pris en compte par le travail des experts, reste la gouvernance globale du système éducatif. « Notre travail à ce niveau consiste à chercher à savoir comment les différents ministères en charge de l'éducation travaillent pour qu'il y ait une harmonie certaine dans la gestion du système pour que, ce que fait chaque sous-secteur ne soit pas déconnecté de ce qui va se passer après », a-t-il fait savoir. Selon les dires de l'expert Kokou Améléwonou, ce travail n'est que l'une des étapes qui va conduire à l'élaboration du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation (PDDSE) post 2015. Après l'étape actuelle de diagnostic, qui va servir de base pour élaborer les réformes globales pour répondre aux défis du secteur de l'éducation, va suivre l'étape de l'élaboration du modèle de simulation financière de l'éducation. A cette étape-là, une fois que l'équipe aura défini les stratégies ainsi que le montant à y investir, ce modèle va définir les réformes et les anticipations de changements prévues pour les 10 prochaines années sur le système éducatif. « On est pratiquement à la fin de l'analyse sectorielle, on doit pouvoir, d'ici la fin de l'année ou au plus tard en janvier 2017, disposer d'une analyse sectorielle et puis après, enchaîner avec l'élaboration du modèle de simulation. C'est cela qui va lancer concrètement la rédaction du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation pour les 10 prochaines années. » Les différents résultats issus des diverses activités menées par l'équipe ne seront portés à la connaissance de l'opinion publique que lorsque les autorités nationales vont approuver le travail fait par l'équipe, soulignent les experts pour réserver la primeur des innovations contenues dans ce nouveau plan aux différentes autorités en charge de la gouvernance et du pilotage du secteur de l'Éducation au Bénin.

CHRONIQUE

Maoudi Comlanvi JOHNSON, Planificateur de l'Éducation, Sociologue, Philosophe



La gratuité, l'autre mal nécessaire de l'école béninoise

Avez-vous jamais vu nos dirigeants, nos cadres, voire nos valeureux syndicalistes faire profiter de la gratuité à leurs enfants ? C'est-à-dire mettre leurs enfants dans les écoles publiques au nom de la gratuité décrétée à grand renfort médiatique ! NON.

S'il y a un principe qui nous a fait le plus tort depuis quelques années, c'est celle de la gratuité et ceci physiquement, financièrement et moralement. Et pourtant, ce principe partait d'un bon sentiment, car il s'est présenté comme une volonté politique forte, une mesure sociale évidente. En même temps, j'ai parlé de sentiment parce qu'à aucun moment, il n'avait été précisé de manière claire ce que la gratuité recouvrait, et les mesures efficaces qui devraient l'accompagner n'ont pas réellement suivies.

La gratuité devrait amener tous les enfants à l'école. Une approche rapide et désagrégée de la population scolaire qui en a « profité » montre que c'est surtout dans nos zones rurales et parmi les populations à faibles revenus que se sont retrouvés les bénéficiaires. Deux questions nous viennent alors à l'esprit : La gratuité est-elle une bonne mesure ? Dans son principe oui mais en tant que valeur et dans son application NON ! Doit-on la maintenir ? OUI malheureusement.

C'est paradoxal mais, nous sommes obligés d'accepter aujourd'hui que la gratuité est devenue un mal nécessaire. Nous ne pouvons plus reculer, mais nous devrions la circonscrire : préciser où elle doit s'arrêter (primaire) ; ce qu'elle contient (scolarité) et ce qu'elle ne couvre pas (habits, kit scolaire) ; à qui elle s'adresse (les populations vivant au niveau d'un certain seuil économique, les communes à faible taux de scolarisation).

L'homme et surtout le Béninois n'aime pas ce qui est gratuit : Cette assertion vous paraît-elle étonnante ? Nous aimerions gagner à la loterie et avoir ainsi de l'argent gratuit ; nous souhaiterions bénéficier d'une bourse gratuite pour nos études mais alors, faites attention : A condition que nous soyons parmi les rares à gagner cet argent, à avoir la bourse ! Car en vérité, la gratuité s'accommode avant tout de l'égoïsme ; d'une certaine exclusivité qui vous distingue des autres. Lorsqu'elle est une chose commune, partagée par tous, elle ne plaît plus voire repousse. Savez-vous pourquoi le socialisme n'a jamais marché ? Parce qu'il se présentait comme « la société où il fera bon vivre pour chacun et pour tous ! » Cela signifie que quel que soit l'effort, nous aurons la même chose ! Vous vous rendez compte ? L'effort devient gratuit ; il est nivelé ! Ainsi à quoi bon se gêner, car quoi qu'on fasse, on est sûr d'obtenir la même part et en cela, elle favorise la paresse. L'homme ne l'accepte pas moralement.

Notre société béninoise est une société de l'effort. L'écrivain Paul Hazoum l'a dit dans Doguicimi : le béninois a toujours cherché à être le meilleur et c'est cela qui a fait notre force dans l'AOF (Afrique Occidentale Française) où nous avons fondé des colonies dans tous les pays francophones (notamment le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Gabon)

Dans une société où la population scolarisée dans les différents sous-secteurs de l'éducation est exponentielle, il faudrait développer une politique à la fois populiste et élitiste, c'est-à-dire tous les enfants vont à l'école (primaire, premier cycle du secondaire avec beaucoup de formations pratiques) mais ensuite pour le reste, « beaucoup d'appelés mais peu d'élus ». L'évolution vers l'université doit être l'expression de l'effort. Ce que nous disons ici n'est pas nouveau : les planificateurs béninois l'ont plusieurs fois proposé à travers nos documents de planification de l'éducation. Cela s'appelle « la régulation des flux ».

Mais vous serez étonné de lire que les politiciens qui nous ont gouvernés ne connaissent même pas ces documents de planification, soit au nom de leur électorat et de leur unique but : se remplir les poches. D'un autre côté, on pourrait se demander quid des enfants des pauvres ? de la politique sociale ?

Mais alors, tout le monde ne peut pas être universitaire : qui sera planton, agriculteur, vitrier ? Construisons intelligemment notre pays !

BUDGET DE L'ÉTAT, EXERCICE 2017

Historique augmentation pour l'Éducation*(Le Ministère de l'Enseignement Supérieur en tête de peloton avec plus de 60% d'accroissement)*

Les trois Ministres en charge de l'éducation, comme leurs autres collègues ont planché, il y a quelques jours devant la commission budgétaire de l'Assemblée Nationale pour la présentation du budget de leurs départements ministériels respectifs, au titre de l'exercice 2017. De leurs présentations, on note des prévisions en hausse par rapport à l'année dernière.

Eckil AGBO

Selon les explications fournies par les ministres, Salimane Karimou du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), Lucien Kokou des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle et Marie-Odile Attanasso du Supérieur et de la Recherche Scientifique, les accroissements constatés dans les trois budgets sont dus aux réformes engagées par le gouvernement pour offrir aux écoliers, élèves et étudiants une éducation de qualité.

Le MEMP a enregistré une augmentation de 1,17% ...

De 106.546.599.000 Fcfa en 2016, le budget du MEMP est passé à 107.591.271.000 Fcfa pour le compte de 2017. Soit un taux d'augmentation de 1,17%. Cantines scolaires, subventions aux écoles, formation des enseignants, constructions de salles de cours sont entre autres, à en croire Salimane Karimou, les différents champs que va couvrir son budget. L'Etat, poursuit l'autorité, dotera également les écoles de manuels scolaires et de cahiers d'activités. Tout ceci pour offrir aux élèves un enseignement de qualité.

Salimane Karimou : « nous avons



Salimane Karimou, MEMP

programmé la formation continue de plus de 20.000 enseignants au cours de l'année 2017. Les honorables députés ont trouvé que c'est insuffisant et qu'il va falloir envisager la formation continue de tous les enseignants compte tenu des mauvais résultats que nous avons eus au Certificat d'Etudes Primaires (CEP) en 2016. Ils se sont aussi intéressés à la question de la pénurie des enseignants dans les écoles. Ils ont voulu savoir ce que nous faisons pour qu'il y ait un enseignant dans chaque classe. Nous leur avons démontré que ce travail a déjà commencé par le redéploiement des enseignants qui étaient en poste sédentaire, mais qui peuvent encore travailler puisqu'ils ne présentent pas des insuffisances mentales ou des insuffisances physiques avérées. Nous avons expliqué que nous avons fait l'effort de revoir la carte scolaire pour que les enseignants qui étaient sous-employés puissent être redéployés. C'est ainsi que nous avons gagné plus de 3.000 enseignants. Ceci fait que pour le compte de l'année 2017, nous avons mis au budget, le recrutement de 1.896 enseignants et nous projetons faire pareil en 2018 ; afin que le déficit soit progressivement comblé. Ce que la population peut attendre en matière d'éducation à partir de l'année prochaine, c'est l'assurance que nous donnons en matière de norme éducative de qualité. Nous sommes dans la logique d'assurer comme le demandent les Objectifs pour le Développement Durable (ODD) N°4, un accès pour tous à une éducation de qualité sur un pied d'éga-



Marie-Odile Attanasso, MESRS

lité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Donc, nous sommes dans la logique de donner à chaque enfant béninois d'âge scolarisable, sa chance d'être à l'école, sa chance de rester à l'école, sa chance de sortir de l'école et à sa sortie de l'école, qu'il soit un produit capable de satisfaire les besoins du développement du pays et en même temps capable d'entreprendre sans toujours attendre des autres. Si toutes les conditions sont réunies comme nous sommes en train de l'envisager, il n'y a pas de raison que cet objectif ne soit pas atteint.»

78,8 milliards pour le Ministre Lucien Kokou ...

Face à la représentation nationale, Lucien Kokou, le Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle a exposé un budget évalué à 78,8 milliards contre 61 milliards en 2016. L'essentiel à retenir de sa déclaration à sa sortie est que cette prévision est tributaire aux réformes mises en place pour améliorer le rendement des élèves.

« ...Le budget du ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle est passé de 61 milliards de Fcfa en 2016 à 78,8 milliards de Fcfa pour le compte de l'année 2017. Vous devez avoir constaté un petit accroissement qui est lié au prochain recrutement d'enseignants en décembre. C'est lié aussi aux réformes à mettre en place dans le système éducatif pour améliorer les résultats de nos examens au cours de l'année 2017. L'une des innovations dans ce budget, c'est d'abord de rapprocher les corps d'encadrement

des enseignants. Nous avons créé 6 pools d'inspecteurs par rapport au nombre d'inspecteurs que nous avons à disposition. Cela nécessite beaucoup d'investissements (...) Nous sommes aussi passés de six directions départementales à douze ; ce qui appelle aussi à des investissements. C'est tout cela qui explique l'augmentation du budget. Les chantiers, il y en a tellement au niveau du ministère des Enseignements Secondaire et nous allons faire pour le compte de 2017, un certain nombre d'efforts du point de vue accessibilité à l'école et de maintien des élèves filles à l'école. Nous maintenons la subvention de la scolarisation des élèves filles du premier cycle et celle de la scolarisation des élèves filles dans les séries techniques. Nous avons un plan de formation pour les enseignants. Du point de vue accessibilité, nous allons construire quelques modules de classes dans tous les départements du pays (...) Les honorables députés sont préoccupés par la qualité de l'enseignement et ils ont apprécié déjà l'effort que nous faisons pour redonner aux enseignants ce dont ils ont besoin surtout du point de vue formation. »

Une percée de 56,6% à l'Enseignement Supérieur ...

Pour ce qui la concerne, la ministre de l'Enseignement Supérieur et

de la Recherche Scientifique, Marie-Odile Attanasso a présenté un budget estimé à 74.214.621.000 de francs Cfa pour 2017 contre 49.273.757.000 de francs Cfa en 2016. Un accroissement de plus 60% que l'autorité justifie en ces termes : « Cet accroissement est dû à l'augmentation des investissements qui seront faits au niveau de toutes les universités et par rapport à la création de la cité internationale de l'innovation et du savoir qui est une cité à l'image de ce qui se passe aux Etats-Unis avec la Silicone Valley qui allie la formation d'élites, la recherche, le développement et l'incubation ; c'est-à-dire la formation des jeunes à l'entrepreneuriat... Au-delà de ce projet phare du gouvernement, il est envisagé pour 2017, la construction des infrastructures pour les anciennes universités à savoir l'Université d'Abomey-Calavi et l'Université de Parakou sans oublier les deux nouvelles Universités thématiques qui seront également équipées... Au sujet de la nouvelle carte universitaire, nous avons eu des échanges conviviaux avec les députés à l'Assemblée nationale. Nous avons partagé ensemble la préoccupation nationale ; c'est-à-dire la formation des cadres de qualité que nous avons voulu transparente à travers le resserrement de la carte universitaire de manière à ce que l'Etat puisse faire la politique de ses moyens. Avec les députés, nous avons compris ce qui était derrière cette préoccupation ; une préoccupation qui traduit la volonté de doter les universités d'infrastructures et d'équipements. Il n'y a pas de souci par rapport à la carte universitaire... »



Lucien Kokou, MESTFP

ques qui seront également équipées... Au sujet de la nouvelle carte universitaire, nous avons eu des échanges conviviaux avec les députés à l'Assemblée nationale. Nous avons partagé ensemble la préoccupation nationale ; c'est-à-dire la formation des cadres de qualité que nous avons voulu transparente à travers le resserrement de la carte universitaire de manière à ce que l'Etat puisse faire la politique de ses moyens. Avec les députés, nous avons compris ce qui était derrière cette préoccupation ; une préoccupation qui traduit la volonté de doter les universités d'infrastructures et d'équipements. Il n'y a pas de souci par rapport à la carte universitaire... »

MANQUE DU PERSONNEL ENSEIGNANT DE QUALITÉ DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Le MEMP, le CNE et les PTF pour la recherche de solutions durables

Les cadres du Conseil National de l'Éducation, du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire et du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers ont réfléchi sur la question de pénurie d'enseignants dans les établissements scolaires béninois. C'était à la faveur d'un atelier qui s'est tenu, le mercredi 23 novembre 2016, au siège de l'UNICEF à Cotonou.

Adjéi KPONON (Stg)

« L'amélioration de la qualité de l'éducation passe par l'amélioration de la qualité et de la disponibilité du personnel enseignant ». Ainsi s'exprimait Dessi Hélène Koulo-dji Zossou, Directrice Adjointe de Cabinet du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP). Elle soumettait ainsi à la réflexion des cadres présents à cet atelier, l'épineuse question du manque criard d'enseignants et surtout qualifiés observé par tous et décrié par les acteurs du système. Après être revenue sur les avancées du Bénin en termes d'accès à l'éducation au lendemain de la gratuité, elle a indiqué que « le présent atelier offre un cadre d'échanges aux acteurs du système éducatif sur la problématique de la

pénurie du personnel enseignant en vue de l'amélioration de la disponibilité des enseignants dans les régions et les communes les plus déshéritées ». A l'en croire, « cette rencontre va permettre de doter le secteur d'une boussole pragmatique et opérante. Laquelle boussole va orienter le gouvernement dans la prise des décisions en vue de l'amélioration de la planification et de la gestion de la pénurie d'enseignants dans l'éducation en général et dans le sous-secteur des Enseignements Maternel et Primaire en particulier ». Mamadou Bah, Chef section éducation de l'UNICEF au Bénin, a, lui aussi, signifié que lors de cette rencontre « nous devons analyser la pénurie d'enseignants, l'estimer, voir les causes et proposer des solutions ». En effet, selon lui, le calcul

des ratios élève-maître permet de montrer les nombreuses disparités qui existent dans l'éducation. A l'occasion, il n'a pas manqué d'apprécier la compétence et la valeur des divers participants dont les contributions augurent, à l'en croire, assurément de la qualité et de la pertinence des résolutions qui sortiront de cet atelier.

Aperçu général des travaux ...

Augustin Amagbégnon a été désigné pour conduire les travaux à la tête d'un présidium composé de Fatouma Boni Adamou (1^{er} rapporteur) et Victor Zannou (2^{ème} rapporteur). Le bal des communications a été ouvert par Paul Christian Kiti, Assistant du Président du Conseil National de l'Éducation (CNE). Sous le thème « résultats des travaux d'identification du gap en enseignants qualifiés dans le sous-secteur des Enseignements Maternel et Primaire », il a fait le point de la situation enseignante dans l'ensemble du pays. A travers une étude catégorielle, il a présenté la situation des enseignants permanents, des enseignants occasionnels avant de faire une description des enseignants qualifiés. Ensuite, il est revenu sur l'évaluation du déficit



Le présidium et les participants lors des débats

proprement dit, puis s'est appesanti sur les causes de ce déficit. A sa suite, Vidjannagni Oussou, Chef du service des études et de la prospective. Il a, lui, présenté la seconde communication qui a porté sur « la gestion de la pénurie d'enseignants : cas des Enseignements Maternel et Primaire ». Face à l'assemblée, il a fait le point de l'ensemble des réformes initiées en vue de permettre une meilleure répartition des enseignants sur l'ensemble du territoire national. En somme, il ressort de ces réformes que le gap est désormais estimé à 7.392 enseignants à mobiliser. Avant la pause-dé-

jeuner, les débats ont permis au présidium de constituer les groupes de réflexions. Les participants ont été ensuite répartis en quatre groupes spécifiques : qualité des enseignants ; quantité des enseignants ; gouvernance du personnel enseignant puis participation des communes à la gestion des enseignants. A la fin des travaux, les conclusions ont été présentées en plénière puis les participants ont apporté de nombreuses contributions pour enrichir les débats. Les officiels qui ont aussi pris une part très active aux travaux, sont revenus pour clôturer cet atelier de réflexions riche en enseignements.

RÉFLEXIONS SCIENTIFIQUES AUTOUR DE LA SANTÉ MENTALE

Les praticiens africains se donnent la main pour sauver des vies

Sous l'égide de Alassane Seïdou, ministre de la santé, la salle bleue du Palais des Congrès de Cotonou a abrité dans la matinée du mardi 22 novembre 2016, l'ouverture du 1^{er} congrès de la santé mentale sur le thème : « Sexualité, culture et maladie ». Un congrès qui a réuni, trois jours durant, un parterre de professeurs et de chercheurs venus de plusieurs pays d'Afrique et d'autres continents.

Enock GUIDJIME (Stg)

« Informer les professionnels sur l'intrication entre la sexualité, la santé et la maladie, confronter les compétences et les expériences liées à la sexualité et la culture dans les pratiques de soins; qu'elles relèvent de la psychiatrie, de la socio-anthropologie,

de la sexologie, de la gynécologie, de l'endocrinologie ou de la cardiologie ». Tels sont les objectifs que s'est assigné le département de la santé mentale de la Faculté des Sciences de la Santé de l'Université d'Abomey-Calavi afin de traiter et de voir autrement la santé liée à

la sexualité, à la culture et à la maladie. A l'occasion, Magloire Gansou, président du comité d'organisation, a survolé les raisons à l'origine de l'organisation du congrès tout en remerciant sponsors, partenaires techniques et financiers ayant soutenu l'initiative de la gestation à l'accouchement. « Le comité d'organisation du congrès se réjouit de vous accueillir au Bénin, terre de culture et de tradition, pays de danses royales », a dit Magloire Gansou pour souhaiter la bienvenue à ses hôtes. Pour Josiane Ezin Houngbè, chef du département de la santé mentale à la Faculté

des Sciences de la Santé du Bénin, « le présent congrès va permettre d'avoir plus de lumière sur la thématique de sexualité, de culture et de maladie ». A en croire Pierre M'pélé, représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) au Bénin « la santé mentale est importante, mais il reste ici et ailleurs dans le monde, un long chemin à parcourir pour lui donner sa place ». Aussi, a-t-il profité de l'occasion pour rassurer les uns et les autres de l'engagement de l'OMS à soutenir toute initiative entrant dans le cadre de la bonne santé mentale. Alasane Seïdou, ministre béninois

de la santé, après avoir passé en revue le pourcentage des troubles liés à la santé, déclare : « mon département ministériel et tout le gouvernement s'attèlent à chercher des réponses idoines aux souffrances des populations en général et des malades mentaux en particulier ». Plusieurs autres sous-thèmes ont meublé ces trois jours d'intenses, de fructueux échanges et de partage d'expériences autour du thème central du congrès. Il s'agit de : genre, santé et culture ; culture et maladie ; sexualité et médecine ; éducation et sexualité, pour ne citer que ceux-là.

POLÉMIQUE AUTOUR DES RÉSULTATS DU BEPC 2016

Voici toute la vérité sur l'application des coefficients pour les 16%



La gestion du BEPC 2016 continue de soulever des remous au sein de l'opinion publique. Certains parents, directeurs d'école, et responsables académiques ont encore du mal à admettre l'échec de leurs candidats à cet examen dont le taux de réussite est estimé à 16% au plan national. Pour beaucoup, la Direction des Examens et Concours (DEC) reste le principal responsable de ce qu'ils qualifient de « scandale du BEPC 2016 » ! Votre journal Edu'Action, dans une démarche d'investigation qui a duré deux mois environ, a scruté les moindres détails de cette polémique, donné la parole aux acteurs et promené ses projecteurs dans les coulisses de l'organisation du BEPC 2016. Une enquête inédite, qui nous a conduits de Porto-Novo à Allada, de Cotonou à Ouidah pour éclairer nos aimables lecteurs. BEPC 2016, voici ce qu'ils n'ont jamais dit !

Ulrich V. AHOTONDI & Romuald D. LOGBO

Vendredi 23 Septembre 2016. Salle de conférence de la Tour administrative du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle à Cotonou. Une conférence de presse particulière. Le Directeur des Examens et Concours du Secondaire décide de dissiper les ténèbres qui enveloppent les résultats du BEPC 2016. D'un ton péremptoire et avec le magister digne de son rang de professeur des Universités, il déclare : « Il n'y a pas eu permutation des coefficients mais juste une application stricte des dispositions de l'arrêté N°2012/267/MESTPRIJ/CAB/DC/SGM/DES/DIP/DEP/SA du 12 Juin 2012 ». Il poursuit : « on n'improvise pas en matière d'organisation d'un examen en l'occurrence, un examen national. Ceux qui mettent en cause les résultats issus de cet examen, le font par méconnaissance des textes. » Voilà qui devrait situer les uns et les autres. Hélas, loin s'en faut. Les grognons ont repris de

plus belle ! En réalité, que s'est-il passé, pour que le DEC, en vienne à faire une conférence de presse pour s'expliquer ?

Les faits ...

Au BEPC, d'une façon générale, les apprenants ont le choix entre deux séries : la série "Moderne Long" (ML) pour les lettres et la série "Moderne Court" (MC) pour les sciences. A chaque matière, correspond un coefficient bien déterminé. Pour les candidats qui choisissent la série ML, un coefficient de 3 points est appliqué à leur première langue vivante alors que les mathématiques et la deuxième langue vivante sont coefficientées par 2. Il est important de préciser que depuis le dépôt des dossiers, on exige aux candidats dès Octobre de faire leur choix en fonction de leur compétence à aborder les sciences ou les lettres. A la grande surprise du monde scolaire, certains candidats inscrits pour la série ML ont vu leur première langue coef-

ficiée par 2 et leur deuxième langue coefficientée par 3. Mécontents, les parents d'élèves ont réagi pour demander réparation du préjudice causé à leurs enfants. C'est donc en réponse à cette réaction que le DEC a fait sa sortie médiatique, d'abord par une conférence de presse, ensuite sur le plateau télévisé de Canal3. Au regard de la gravité de la situation, nous avons interrogé la législation scolaire.

Que disent les textes ?

La législation scolaire a, en effet, évolué en la matière de 1984 à 2012. Le premier arrêté dans ce domaine est le N° 609 du 1er juin 1984. Nous étions encore dans les séries classiques. Le Bénin a ensuite connu les arrêtés N°0026 du 27 décembre 1995, et N° 077 du 11 Juillet 2005 qui sont sans équivoques sur la question de la première langue vivante et de la deuxième langue vivante. Comme l'indiquent les tableaux ci-contre, une hiérarchisation de la 1^{ère} et 2^{ème} langue vivante est clairement établie. En 2012, un nouvel arrêté a été pris. L'arrêté N° 267 du 12 juin 2012. Ce dernier arrêté n'a, nulle part, mentionné 1^{ère} langue vivante ou 2^{ème} langue vivante. Par contre, on peut lire à l'article 2 que les différentes épreuves de chaque matière sont indexées des coefficients indiqués dans le tableau suivant :

Coefficients		Maths	SPCT	SVT	Français		Anglais	Hist-Géo	EPS	Esp/All.	EFS
		MC	ML	Lect.	Co						
	MC	03	02	02	02	02	02	02	01	-	Facultatif
	ML	02	-	02	02	02	03	02	01	02	Facultatif

Arrêté 2012 présentant les matières coefficientées contrairement aux deux autres qui affichent clairement 1^{ère} et 2^{ème} langue vivante

A la lecture de cet arrêté, et vu que l'Anglais est coefficienté par 3 quelle que soit sa position, on peut conclure notre enquête en disant que le DEC est suffisamment fondé à dire qu'« il y a juste eu une application stricte des dispositions de l'arrêté N°2012/267/MESTPRIJ/CAB/DC/SGM/DES/DIP/DEP/SA du 12 Juin 2012. » Non ! rétorquent les acteurs du système...

Des témoignages...

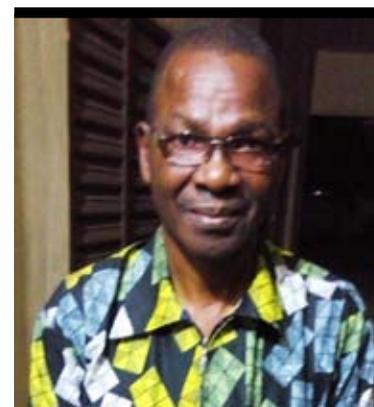
A la rencontre des acteurs de l'école qui souhaitent dire leur vérité sur la question, Edu'Action a fait

MATHEMATIQUES	02 H 00	2	3	3
SCIENCES NATURELLES	02 H 00	2	2	2
HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	02 H 00	2	2	2
1ERE LANGUE VIVANTE	02 H 00	2	2	2
LATIN OU GREC 2EME LANGUE VIVANTE PHYSIQUE - CHIMIE	02 H 00	2	2	2
B - EPREUVE ORALE DE LANGUES	30 mn dont 15 mn de pré- paration de texte	2	2	2
C - EPREUVE D'EDUCA- TION PHYSIQUE ET SPORTIVE		1	1	1

Arrêté 1995 précisant l'application des coefficients par langues

MATIERES	DUREE	COEFFICIENTS	
		MODERNE LONG	MODERNE COURT
A- EPREUVES ECRITES			
Communication écrite	2 h	2	2
Lecture	2 h	2	2
Histoire et Géographie	2 h	2	2
Première langue vivante	2 h	2	2
Sciences de la Vie et de la Terre	2 h	2	2
Sciences Physique, Chimique et Technologie (SPCT) ou Deuxième langue vivante	2 h	2	2
Mathématiques	2 h	3	3
B- EPREUVE ORALE			
Communication orale	30 min	2	2
C- EPREUVE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE			

Arrêté 2005 précisant l'application des coefficients par langues



Darius Awouhouéji, Président du Patronat des promoteurs privés d'enseignement secondaire

une belle moisson. Pour Darius Awouhouéji, Président du Patronat des promoteurs privés d'enseignement secondaire, « si nous nous fondons en un premier temps sur les déclarations du DEC, lui-même, l'Anglais est coefficienté par 3 quelle que soit sa position de première ou deuxième langue. Déjà à ce niveau, le coefficient n'est pas appliqué à tous les candidats de la même manière. Nous continuons, au niveau du Patronat, de recenser ces cas que nous envisageons mettre à la disposition du DEC. Mais de l'autre côté, le texte appliqué

Lire la suite à la page 7

Suite de la page 6



Hyppolyte Gansè, Fondateur du Complexe Scolaire le Mercure

est lui-même si ambigu que nous pensons qu'il faille aller à une relecture pour éviter d'induire les candidats en erreur ». Hyppolyte Gansè, Fondateur du Complexe Scolaire le Mercure, déclare, quant à lui, que « nulle part dans l'arrêté 2012, il n'a été question de première et deuxième langue vivante. Le combat n'est donc pas encore fini. Nous irons jusqu'au bout », a-t-il martelé visiblement déterminé. De ces allégations, on peut alors déduire que l'application stricte de l'arrêté 2012, devrait amener la Direction des Examens et Concours à écrire sur les relevés de notes, les matières indexées et non 1ère ou 2ème langue vivante. Franck Ahodo, promoteur du complexe scolaire La Marielle, comme pour corroborer les affirmations de son collègue



Franck Ahodo, promoteur du complexe scolaire La Marielle

Gansè, témoigne : « si les choses se passaient dans les règles de l'art, les trois candidats qui ont échoué chez moi allaient décrocher leur BEPC. Je suis profondément déçu. » Sa déception est partagée par Françoise Olou et sa mère Rachel rencontrées



Franck Ahodo, promoteur du complexe scolaire La Marielle

à Agla dans le cadre de cette enquête, profondément bouleversées. Pour la maman comme pour la fille, ce BEPC était déjà un acquis n'eût été l'erreur humaine ! Mais elles continuent de croire que quelque chose est possible. Devant un tel désarroi des populations, Educ'Action a voulu savoir ce que pensent les responsables même de la Direction des Examens et Concours. Ce fut une muraille. Mais comme les obstacles ne sauraient arrêter notre élan, nous avons fini par recevoir, au bout de quelques appels téléphoniques, les contacts de Mme Borna Brigitte, épouse Tigri, professeur certifiée à la retraite, ancien chef service administratif à la DEC et Germain Amoussouwi, professeur de mathématiques à la retraite, précédemment en service à la DEC, en tant que chef division Examens Techniques. Dans sa retraite paisible à Porto-Novo, Borna Brigitte Tigri qui connaît la maison pour y avoir servi, déclare que sa déception est totale : « j'ai été déçue de savoir que les autorités de notre ministère savent qu'il y a quelque chose de mal qui s'est passé au niveau du BEPC, mais ils ne veulent pas qu'on en parle. Ça me fait très mal que cette masse d'enfants soit sacrifiée aussi facilement pour une succession d'erreurs de la Direction des Examens et Concours. Je reste néanmoins convaincue que si le gouvernement le souhaite, cette situation peut être corrigée. Car la souffrance des parents est énorme ! » De Porto-Novo, nous avons pris la direction d'Allada, ville située à une soixantaine de kilomètres de Cotonou, pour y rencontrer Germain Amoussouwi. Dans son jardin natal, l'homme de grande taille aux cheveux grisonnants, nous a accueillis avec beaucoup de joie. Pour ce retraité très actif dans les grognes et mouvements de défense des libertés, l'espoir était déjà perdu parce que les finances aussi parlent dans ce dossier pour demander aux parents et aux victimes de se taire définitivement sur le sujet. « C'est une erreur informatique qu'on doit nécessairement corriger afin de disposer du futur. Car voyez-vous, nous sommes déjà près du BEPC 2017. Que va-t-il se passer ? », a-t-il lâché, inquiet. Si certains témoignages sont catégoriques sur l'erreur de la DEC, d'autres, moins virulents, tentent d'équilibrer. Cyrille Kokou Tchinkoun est conseiller pédagogique à Ouidah. Rencontré au CEG I de Ouidah, il a dit ne pas avoir connaissance du problème. Pour



Mme Borna Brigitte, épouse Tigri, professeur certifiée à la retraite, ancien chef service administratif à la DEC

lui, c'est une question qui concerne d'abord les candidats en ML. « Ce que je pense, c'est que nous devons vérifier tout ce qui se dit et travailler à rendre justice aux candidats victimes si tant est qu'il y a mal donné. » Pour son collègue Chéou Jean Olivier de Pahou, « le problème vient du fait que l'arrêté de 2012 a voulu imposer l'Anglais à tous les candidats comme coefficient 3. Il n'y a donc plus de 1ère ou 2ème langue avec cet arrêté. C'est ce que beaucoup n'ont pas compris. Mais même dans ce cas, la communication a souffert de vulgarisation. », a-t-il clarifié. Maxime Okoundé, Secrétaire Général du Front d'actions des trois ordres de l'enseignement, est allé dans le même sens mais à quelques nuances près : « Je crois que ceux qui ont subi une mauvaise application des coefficients ont la possibilité de réclamer leurs droits, puisque les procédures existent dans ce sens. Pour moi, ce sont des erreurs mineures qui ne peuvent pas démentir les statistiques du BEPC. Car de la même manière que certains peuvent être déclarés admis après réclamation, d'autres peuvent aussi échouer. On ne saurait donc lier d'office les échecs massifs à cette erreur marginale, qui, du reste, peut être corrigée ! »

La contradiction sur les épreuves composées

Ces témoignages aussi divers que variés, ont attiré notre attention sur les épreuves composées par les candidats au BEPC 2016. En effet, pour que l'arrêté de 2012 soit strictement appliqué, il eût fallu que la Direction des Examens et Concours fût en bonne intelligence avec les coefficients des matières, inscrits sur les épreuves à composer par les candidats. On devait donc pouvoir lire sur les épreuves proposées aux candidats pour l'anglais coefficient 3 que ce fut en première langue ou en deuxième. L'épreuve ci-contre témoigne à suffisance de la confusion semée dans les esprits des candidats lorsque même en première langue vivante, la Direction des Examens et Concours inscrit sur les épreuves, Anglais, coef-



Germain Amoussouwi, professeur de mathématiques à la retraite, ancien chef division Examens Techniques à la DEC

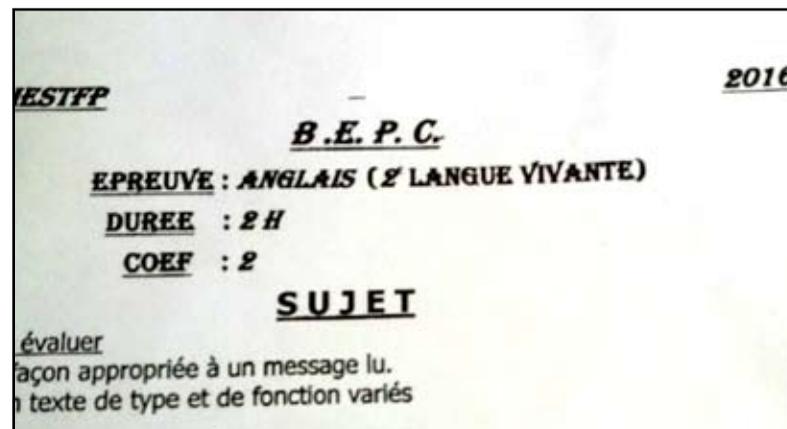
ficient 2. En recoupant alors les informations, on comprend que le Patronat des Promoteurs d'établissements privés n'a pas tort. Mieux, lors des dépôts des dossiers, la

pratique n'avait pas changé. Les établissements, depuis l'achat des dossiers, avaient présenté les candidats en fonction de leur aisance à aborder l'anglais, l'allemand ou l'espagnol, selon leurs compétences. Ainsi, les plus lucides en Allemand et en Espagnol ont choisi ces matières comme première langue et ont été encouragés par leurs administrations scolaires à donner le meilleur d'eux-mêmes dans ces disciplines pour compléter le déficit que les sciences et peut-être la deuxième langue vivante leur causeraient. Ils étaient d'autant plus convaincus que la jurisprudence de l'application de l'arrêté de 2012 à 2015 les confortait dans cette position. En témoignent les relevés de notes des années 2014 et 2015 que nous avons obtenus. Pourquoi alors a-t-on senti la nécessité de changer les règles du jeu pendant le jeu ? Qui est donc responsable de la confection des épreuves ?

MATIERES	COEF	NOTE GLOB	TOTAL PREMIERS
Communication Ecrite	3	18	54,00
Letts	2	12	24,00
Techniques	2	12	24,00
DE LV	2	16	32,00
SVT	2	16	32,00
HS-GS	2	16	32,00
LV LV	2	16	32,00
TOTAL FINAL			176,00
MOTIVATION			8,73

MATIERES	COEF	NOTE GLOB	TOTAL PREMIERS
Communication Ecrite	2	14	28,00
Letts	2	14	28,00
Techniques	2	14	28,00
DE LV	2	14	28,00
SVT	2	14	28,00
HS-GS	2	14	28,00
LV LV	2	14	28,00
TOTAL FINAL			140,00
MOTIVATION			8,73

Relevé de notes au BEPC 2016 et relevé de notes au BEPC 2015, deux différents examens régis par le même arrêté 267 du 12 Juin 2012



Voici une illustration parfaite de l'application "stricte" de l'arrêté 2012

Lire la suite à la page 8

Suite de la page 7

La responsabilité personnelle du DEC engagée !

Terrorisée par la peur de se voir persécutés, certains cadres de l'administration que nous avons interviewés ont requis l'anonymat. Ils sont unanimes à dire avoir vraiment peur pour leur vie et leur sécurité. Sous anonymat, ils ont néanmoins expliqué que seul le Directeur des Examens et Concours a la clé de la chambre noire où se confectionnent les épreuves. C'est donc le directeur qui inscrit les coefficients sur les épreuves. Comment peut-on alors expliquer que la première autorité en charge, comme elle le dit si bien, de l'application stricte de l'arrêté 2012, embrouille les jeunes candidats, innocents, qui ne demandent qu'une seule chose : l'égalité des chances dans l'accès au savoir. Pour Edu'Action, il y avait des raisons certaines à ce dysfonctionnement. En créditant de bonne foi le DEC, Edu'Action a introduit une demande d'interview le 11 Octobre 2016 pour écouter la version officielle du mis en cause. Notre surprise fut grande !

Le refus d'accès à l'information par le DEC à Edu'Action ...

Enregistré au Secrétariat de direction sous le numéro 1587 du 11 octobre 2016, ce courrier que nous avons initié pour vider la question avec le DEC est resté sans suite. Deux semaines plus tard, Edu'Action a décidé d'appeler directement le DEC pour avoir une suite. Il sonnait environ 15h 10 mn, ce soir d'octobre ! Connaissant la lourdeur de nos administrations, nous avons tôt fait de conclure qu'il n'a pas été informé ! Erreur ! La conversation que nous avons eue a été des plus décevantes. A l'autre bout de fil, le DEC qui a décroché après trois vaines tentatives déclare : « Vous parlez à Kakpo Mahougnon ou au DEC ? » La réponse de Edu'Action : « Au Directeur des Examens et Concours, s'il est différent du Professeur Kakpo Mahougnon ! » Alors sans porter des gangs, il se mit à dire entre autres choses ceci : « vous n'aurez aucun rendez-vous. N'est-ce pas vous qui m'avez insulté tout le temps ? Vous vous prenez pour qui ? Je ne réponds à aucune question etc. » Edu'Action a tenté de le ramener à l'essentiel de notre préoccupation d'avoir sa part de vérité sur ce sujet tout en lui précisant que notre Journal n'a pas fait l'option du dilatoire. Edu'Action dit au DEC : « M. le Directeur, nous vous mettons au défi de sortir un seul journal Edu'Action où nous avons insulté votre personne. » En réponse, le DEC n'a pas trouvé mieux que de déclarer : « Allez-vous faire voir ailleurs ! » Puis, il



Kakpo Mahougnon,
DEC secondaire

raccrocha. Une telle position paraît d'autant plus incompréhensible que Edu'Action est le seul média imprimé hebdomadairement depuis bientôt 4ans au Bénin et entièrement consacré aux questions de l'éducation. Et dans un contexte où le Code de l'information au Bénin qui est une loi votée et promulguée par le Chef de l'Etat oblige les cadres de l'administration à faciliter l'accès aux sources d'informations à tous les citoyens qui le désirent et mieux, aux journalistes dans l'exercice de leur métier. Les articles 72, 73, 76,77 de cette loi 2015-07 du 22 janvier 2015, en disent long ! A y voir de près, le péché de Edu'Action est de continuer à fouiner malgré une conférence de presse de clarifications ! Mais comme les discours officiels n'engagent que ceux qui y croient, Edu'Action fait son travail dans le seul souci d'apporter une réponse édifiante aux populations qui doivent jouir de leur droit constitutionnel d'accès à une information vraie et équilibrée. Et puisqu'à Edu'Action, notre éducation nous permet de ne pas répondre à tout, nous avons poursuivi nos investigations pour découvrir qu'installé le 25 Avril 2016 manu militari, l'actuel DEC a fait brûler toutes les épreuves conçues par son prédécesseur, nettoyé l'écurie de la direction et fait venir de nouvelles personnes aux postes clés qui contrôlent la chaîne du BEPC. C'est alors que dans la précipitation, les résultats ont donné ce que nous savons. Même si les ca-



da-Matha Aquilin Gildas,
chef du service de l'organisation scolaire et de la prévision-Desg

dres de la Direction Générale de l'Enseignement Secondaire disent que la polémique liée à une mauvaise application des coefficients n'était qu'un simple malentendu, ils sont unanimes à dire qu'une relecture de l'arrêté du BEPC est en cours dans le cadre des réformes de la législation scolaire. En effet, pour da-Matha Aquilin Gildas et Hubert Cakpo Yehoun, respectivement chef du service de l'organisation scolaire et de la prévision et chef du service de la formation et de la scolarité à la direction-Desg, « ce qui a été constaté a été



Hubert Cakpo Yehoun,
chef du service de la formation et de la scolarité à la direction-Desg

un simple malentendu. Maintenant les dispositions sont prises pour qu'il y ait une clarification au cours de l'année scolaire à venir. Les initiatives sont déjà prises. Sans vendre la mèche, je dirai qu'il aura une note de service ou un arrêté pour préciser les choses. Le travail préliminaire a été fait et c'est surtout au niveau des séries ML, Moderne Long, que la précision sera apportée et tout le monde sera au même niveau d'information ». La question qu'on est en droit de se poser est la suivante : « si l'arrêté appliqué était si limpide et sans équivoque, pourquoi en faire aujourd'hui une relecture ? » N'est-ce pas pour cela que le Conseiller Pédagogique Chéou Jean, SG du syndicat des conseillers pédagogiques estime qu'« il y a un péché. Le péché, c'est que l'application qui a été faite de l'arrêté n'a pas été suffisamment vulgarisée. Même les censeurs, les directeurs se perdent. Maintenant, il ne faut pas que ça se répète. Il faut que les gens entendent véritablement raison. »

En somme, de cette enquête se dégage quelques leçons apprises à savoir :

- 1- Les coefficients inscrits sur les épreuves composées par les candidats relèvent de la responsabilité directe du DEC qui détient seul, la clé de la chambre noire. Ces coefficients ne sont pas en bonne intelligence avec l'arrêté de 2012.
- 2- Les relevés de notes affichent toujours première ou deuxième langue vivante alors que l'arrêté que le DEC dit avoir appliqué n'indique nulle part, l'existence d'une première ou d'une deuxième langue vivante pour le BEPC.
- 3- Dans certains cas détectés par les promoteurs d'établissements privés, les coefficients d'Anglais n'étaient que de 2 au lieu de 3 contrairement aux explications du DEC lors de sa conférence de presse au lendemain de la polémique.

- 4- Depuis les inscriptions des candidats au BEPC, aucune démarche de vulgarisation des nouvelles mesures n'a été entreprise pour signifier aux candidats, à leurs parents, aux chefs d'établissements publics et privés, les dispositions de l'arrêté querellé. Par ailleurs, la jurisprudence de l'application de cet arrêté depuis 2012 jusqu'à 2015 témoigne à suffire que la première langue vivante est coefficientée 3 et la deuxième langue 2.
- 5- Enfin la Direction de l'Enseignement Secondaire Général a trouvé la nécessité d'un toilettage des textes, preuve qu'une certaine ambiguïté persiste. Les autorités du système éducatif ont encore à apprendre avec la sagesse romaine que « errare humanum est. Perseverare diabolicum », en français on dira que « l'erreur est humaine certes, mais persévérer dans l'erreur est diabolique » !

Collège "Le MERCURE" Tél: 96 20 20 83/64 81 89 74 / 99 21 49 44
Autorisation N°005/MES/FP/CAB/SGMD/PPP/DEPE/SP du 10-09-2007
LISTE DES CANDIDATS OFFICIELS PRÉSENTÉS AU BEPC 2016

ZONE : IV
CENTRE : CEG L'ENTENTE
SÉRIE (Moderne Long : Allemand + Anglais)

N°	NOM ET PRENOMS	SEXE	Date et lieu de naissance	Option	EPS	Observation
01	ADJANOU Akoua Rébecca	F	30/07/1997 à POINTE-NOIRE	Allemand + Anglais	Apte	Nie à l'étranger
02	ALLAKPEZOUN Ocyneia Sinan	F	10/08/1998 à Abomey	Allemand + Anglais	Apte	
03	ATINKPIN Mahougnon Jesu	M	11/06/1997 à COTONOU	Allemand + Anglais	Apte	
04	AYOWA Joseph Ciriaque	M	18/09/2001 à Houngomé	Allemand + Anglais	Apte	
05	COCOVI Vincent Ghislain	M	27/09/1999 à GOHOMEY	Allemand + Anglais	Apte	
06	DOSSOU-GBETE Yannick Junior	M	24/06/2002 à Godomey	Allemand + Anglais	Apte	
07	GAÏTO Gossi Eloffie Christelle	F	19/12/2002 à COTONOU	Allemand + Anglais	Apte	
08	GBEADAN Richmond	M	28/03/1998 à Togbèho	Allemand + Anglais	Apte	
09	HOUNGBEGNON Plutarik Vickel	M	16/06/2000 à LOGOZOHE	Allemand + Anglais	Apte	
10	LISSANON Gloria Emmanuela Bénédicte	F	01/06/2000 à Godomey	Allemand + Anglais	Apte	
11	MACAULEY Gildas Bonaventure	M	28/05/2009 à Cotonou	Allemand + Anglais	Apte	
12	OGUNBIYI Jennifer Mirabelle Sénakpon	F	19/12/2000 à Cotonou	Allemand + Anglais	Apte	
13	OLOU Françoise	F	04/08/1997 à KEMON(Oudou)	Allemand + Anglais	Apte	
14	SOFONNOU Félicité	F	07/03/1999 à AKODEMA	Allemand + Anglais	Apte	

Voici une liste de candidats déposée depuis Février avec une indication claire des options de langues choisies

LE CEG LE MERCURE
est autorisé à déposer les dossiers de ses candidats au BEPC.
Cotonou, le 05/02/2016
Le Chef Service des Établissements Privés
WILLIAMS E. ANIPTO

Direction Départementale de l'Enseignement Secondaire, de la Formation, Technique et Professionnelle, de la Recrutation et de l'Orientation des Jeunes (DDESP/PT) ATL-LIT
QUITTANCE
N° 002883
Le Comptable soussigné, reconnaît avoir reçu de COLLEGE PRIVE LE MERCURE La somme de vingt un mille francs (21 000 000) = 21 000 000 F CFA
Représentant : Frais de relevé de notes
05/02/2016
Cotonou, le 05/02/2016

Quittance de paiement de relevé de notes délivrée depuis Février



Des enfants innocents qui réclament justice

AUDIENCE AU CABINET DE SALIMANE KARIMOU, CHEF DE FILE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION

La prorogation du FCB/PME jusqu'au 31 décembre 2017 sollicitée par les PTF



Salimane Karimou en plénières avec la délégation des PTF

Le Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, Salimane Karimou, Chef de file des Ministères en charge de l'éducation, a reçu en audience, dans la matinée de ce vendredi 23 novembre 2016, les Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le secteur de l'éducation par le biais du Programme Fonds Commun Budgétaire/Partenariat Mondial pour l'Éducation (FCB/PME). Le tour d'horizon des questions éducatives a été fait entre l'autorité ministérielle et ses hôtes.

Romuald D. LOGBO

Au centre des échanges entre le Ministre et la délégation des Partenaires Techniques et Financiers, plusieurs points. Il s'agit, entre autres, du point des activités menées à travers le Fonds

Commun Budgétaire-Partenariat Mondial de l'Éducation à 6 mois de la fin du Programme, (mai 2017) ; des recommandations essentielles pour une bonne fin de programme ; et de la question du Plan Post 2015 (PDDSE Post 2015) du secteur de l'éducation. Pour ce qui est du point des activités menées dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives du FCB-PME, Hyacinthe Gbaye, Chargé des Projets à la Banque Mondiale, a, dans son développement, remercié le Ministre et ses collaborateurs pour tous les efforts déployés ayant abouti à ce niveau d'exécution des activités au plan pédagogique et au niveau des infrastructures. Toutefois, il n'a pas manqué de relever quelques dysfonctionnements relatifs à la distribution des kits scolaires et à la gestion des cantines scolaires, notamment le retard dans leurs mises en place. Ces situations impactant négativement le Programme, Hyacinthe Gbaye a souhaité l'implication personnelle du Ministre pour leurs dénouements. Quant à la question du Plan post 2015 du secteur de l'éducation (PDDSE Post 2015) dont la non élaboration pourrait mettre à mal la gouvernance du Système éducatif, après

les explications des cadres directement concernés par ces questions, le Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, Salimane Karimou, dans la dynamique de trouver des solutions aux différentes situations qui handicapent le bon fonctionnement du Programme, a mis en place un comité dirigé par le Secrétaire Général du Ministère (SGM). Lequel comité comprend les représentants de certaines directions techniques et centrales de son ministère comme la Direction de l'Enseignement Primaire, la Direction de l'Alimentation Scolaire, la Direction de la Programmation et de la Prospective, la Direction de l'Inspection et de l'Innovation Pédagogique et la Direction de l'Enseignement Maternel. Ce comité a pour mission de trouver le mécanisme à mettre en place afin que les activités qui piétinent soient organisées dans les meilleurs délais et ceci dans de bonnes conditions. S'agissant de l'élaboration du Plan Post 2015 (PDDSE Post 2015), le Ministre a informé les Partenaires Techniques et Financiers de la volonté du gouvernement de doter notre pays dudit plan avant juin 2017. A cet effet, non seulement il existe une feuille

de route des différentes activités à mener dans ce cadre qui a été validée en Conseil des Ministres, le gouvernement est prêt à accompagner tant financièrement que matériellement le comité, annonce le Ministre des Enseignements Maternel et Primaire. Les Partenaires Techniques et Financiers ont remercié le gouvernement à travers la personne du Ministre Salimane Karimou pour cette volonté manifeste. Ils s'engagent également à accompagner techniquement le Bénin dans ce cadre, afin que dans les meilleurs délais, cet outil très important soit disponible pour assurer une bonne gouvernance de notre système éducatif. Les Partenaires Techniques et Financiers ont également informé le Ministre sur les discussions actuellement en cours à leur niveau pour une éventuelle prorogation du Programme jusqu'au 31 décembre 2017. Cette prorogation, ont-il fait savoir, si elle recevait l'avis favorable du gouvernement du Bénin, va permettre aux différents acteurs impliqués dans le Programme FCB/PME de mener à terme les différentes activités qui connaissent jusque-là des difficultés de mise en œuvre et la consolidation des différents acquis.

ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU PROGRAMME DE COURS ACCÉLÉRÉS (PCA) AU BÉNIN

De nouvelles perspectives pour l'école de la 2^{ème} chance

La salle de conférence du siège de l'UNICEF de Cotonou a abrité, ce mardi 22 novembre 2016, un atelier national de dissémination des résultats du rapport d'évaluation à mi-parcours du PCA. Cette rencontre s'est tenue en présence des cadres du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers.

Adjéi KPONON (Stg)

« La pertinence du PCA a été confirmée par l'évaluation et de nombreuses visites de terrain, mais des défis que les communes doivent relever pour un bon fonctionnement des centres PCA sont identifiés, notamment la déperdition des apprenants due à la diversité du contexte de mise en œuvre du PCA, le paiement des salaires des animateurs par les conseils communaux, la gestion des centres par les structures locales et le recrutement parfois d'apprenants ne respectant pas le critère d'âge de 10 à 17 ans », trace Mamadou Bah, Chef section éducation de l'UNICEF, comme canevas de réflexions dans son allocation d'ouverture. Pour ce dernier, ce programme vise à faire acquérir aux apprenants en trois ans

au lieu de six, des compétences fondamentales en lecture, en écriture et en calcul, ainsi que les compétences de vie courante nécessaires à leur insertion dans la vie active. Ainsi, il a précisé que le présent atelier donne une première réponse qui est celle d'informer et de partager avec les différents acteurs les résultats et les principales recommandations issus de l'évaluation à mi-parcours du PCA et dans un second temps, d'établir une feuille de route claire pour l'utilisation des recommandations phares de l'évaluation à mi-parcours. S'inscrivant dans cette dynamique, le Conseiller technique à la qualité et à l'innovation pédagogique du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, Barthélémy Tonadji, a reconnu que cette activité doit ser-

vir à rendre publique les conclusions de l'étude et à les diffuser à l'ensemble des acteurs. Il s'est aussi appesanti sur la portée de cet atelier et de son importance afin de prendre les décisions idoines pour pérenniser ce programme.

Déroulement des travaux ...

Les travaux ont commencé par l'installation du présidium composé de Patrice Kohoundé (président), Pascal Dohou (Secrétaire) et Massitounou Saliou (Rapporteur). Après la modification et l'adoption de l'agenda des travaux par acclamation, l'honneur est revenu à Jacob Dagan de faire la restitution des travaux de ladite évaluation à mi-parcours. Expert national sur la question, il a fait le tour de la méthodologie qui a été suivie dans le cadre des travaux avant d'aboutir aux conclusions de l'étude. En somme, ce sont 18 communes qui ont été parcourues, 56 centres PCA ont été visités et 1.097 personnes ont été rencontrées. En donnant des exemples assez évocateurs comme celui d'un vieillard de 71 ans qui s'est inscrit dans un centre PCA, il a mis en exergue de nom-



Les participants harmonisent leurs réflexions pour améliorer les PCA

breuses difficultés rencontrées dans l'exécution du projet. Pour conclure son intervention, il est revenu sur les impacts du programme. En effet, le communicateur a admis que l'adhésion au programme est massive dans les communautés visitées. De plus, la mission a aussi constaté qu'au niveau des populations, il y a eu un changement de mentalité sur l'importance de la scolarisation des enfants. Autre chose importante qui a été soulignée, c'est le fait qu'à de nombreuses reprises, la mission a constaté que les enfants qui ont bé-

néficié du programme ont réinvesti leurs acquis dans la communauté en rendant des services divers. Place a été ensuite laissée aux débats où de nombreuses questions ont permis de comprendre les points relevés par Jacob Dagan. Subdivisés en quatre groupes de brainstorming, les participants ont eu à répondre à quatre questions qui synthétisent les difficultés évoquées dans les conclusions de l'évaluation. La plénière qui a suivi a été l'occasion pour les uns et les autres d'harmoniser leurs points de vue et d'enrichir les travaux.

ENCADREMENT DU CORPS ENSEIGNANT DE LA MATERNELLE AU PRIMAIRE

92 Conseillers pédagogiques nommés et déployés sur le terrain

Salimane Karimou, Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, vient de rendre publique la liste portant nomination des Conseillers pédagogiques dans les Circonscriptions Scolaires de son département ministériel. C'était dans la journée de ce lundi 21 novembre 2016 dans les locaux de son cabinet ministériel.

Romuald D. LOGBO

Avec les nouveaux recrutements qui se font jusque-là désirer pour combler le déficit en personnel enseignant dans nos écoles couplé du départ massif à la retraite de certains inspecteurs du premier degré et de certains conseillers pédagogiques, les conseillers pédagogiques nouvellement

nommés auront à retrousser leurs manches. Ceci, pour plusieurs raisons. D'abord, pour un meilleur suivi pédagogique dans leurs juridictions respectives dans un contexte où le système éducatif dans sa globalité est objet de diatribes. Ensuite, parce que les résultats du CEP 2016 sont plus que

jamais encore présents dans les esprits, laissant un goût amer sur fond d'espoir et d'espérance aux acteurs du système. Lesquels acteurs dont certains directeurs limogés pour insuffisance de résultats n'ont pas fini d'exprimer leurs mécontentements à travers diverses manifestations.

N°	NOM & PRENOMS	NUMERO MATRI- OULE	CORPS & GRADE	ANCIEN POSTE	NOUVEAU POSTE	OBSERVATIONS	
				STRUCTURE	FONCTION	STRUCTURE	FONCTION
ATLANTIQUE-LITTORAL							
01	BABAÛBETO Aurélien	27334	CP A3-8	CS Abomey-Calevi 3	CP ZONE 1	CS Tori-Bossito	CP ZONE 1
02	AMOUSSOU Ernest	28059	CP A3-1	CS Abomey-Calevi 1	CP ZONE 1	CS Lagune	CP ZONE 1
03	MONTCO Christian	26068	TEMP A2-9	CS Ouidah	CP ZONE 1	CS KPOMASSE	CP ZONE 1
04	AHOUANJINOU Zossou K. Elias	39181	CP A3-8	CS Tchaurou	CP Zone 2	CS Za	CP ZONE 1
BORGOU-ALIBORI							
01	DJAVOU Honoré Balzac	39588	IB1.7 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Banikoara	CP ZONE 1
02	NOUHLIGBETO Jérôme	37201	CP A3-7	CS Bembéréké	CP ZONE 3	CS Banikoara	CP ZONE 2
03	SINGBO Augustin Sènou	36600	IB1.9 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Banikoara	CP ZONE 2
04	WANMASSE Coovi Serge D.	39329	IB1.7 + CAPCP	CS Tchaurou	CP ZONE 1	CS Gogonou	CP ZONE 1
05	ARO Kolawolé Soumaila	39510	CP A3-7	CS N'Dali	CP ZONE 1	CS Kandi	CP ZONE 2
06	NONHOUEGNON K. Jérôme	39212	CP A3-7	CS Bembéréké	CP ZONE 1	CS Kandi	CP ZONE 1
07	SEDA Thierry Vierge	39292	IB1.7 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Malanville	CP ZONE 1
08	OBAGUIDI Léon Codjo	37139	IB1.9 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Malanville	CP ZONE 2
09	TOKPO Edouard Codjo	41316	IB1.6 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Kalaké	CP ZONE 1
10	NANTEKOUA Datchépi Benjamin	41146	IB1.7 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Bembéréké	CP ZONE 1
11	DACRIDE Sènakpo Richard	83174	IB1.5 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Bembéréké	CP ZONE 2
12	AMOUSSOU Guy	42907	IB1.8 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Bembéréké	CP ZONE 3
13	ABIALA Inoussa	45569	IB1.9 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS N'Dali	CP ZONE 1
14	DJIHOKIN Cocou Pierre	44413	IB1.7 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Nikki	CP ZONE 2
15	KIKI Dénise B. épouse HOUEYOU	25159	TEMP a3-9	CS Parakou 1	CP Zone 3	CS Parakou 1	CP Zone 1
16	KITKAHOUN Félix Cyrille	48031	IB1.7 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Parakou 1	CP ZONE 2
17	DJIMADJA Bonaventure	46575	IB1.7 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Parakou 1	CP ZONE 3
18	ANATO Bossou Paulin	46188	IB1.7 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Parakou 1	CP ZONE 4
19	NDJAKO Philippe Comlan	40892	IB1.8 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Parakou 2	CP ZONE 2
20	AVIMADJENON Macaire	38992	CP A3-7	CS Banikoara	CP ZONE 1	CS Parakou 2	CP ZONE 3
21	DJEHOUNGO Sourou Christian	39191	IB1.7 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Parakou 2	CP ZONE 4
22	GBEONON A. Léonard	37143	CP A3-7	CS Malanville	CP ZONE 1	CS Péréré	CP ZONE 1
23	OROU YO Orou Doussi	38972	IB1.8 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Ségbana	CP ZONE 1
24	BANBELOU Jean-Marie Vianney	40017	IB1.7 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Ségbana	CP ZONE 2
25	MEHINTO Sagbo	37191	IB1.8 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Sinendé	CP ZONE 2
26	BODJRENOU Hubert Dieudonné Kendlinou	36585	IB1.9 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Tchaurou	CP ZONE 1
27	ASSOCLE Sourou Gastien	38991	IB1.8 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Tchaurou	CP ZONE 2
28	LEBONON Monyidé Akoua Maxime	43313	IB1.5 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Tchaurou	CP ZONE 3
MONO-COUFFO							
01	HOUNKPEVI Godonou	41296	CP A3-7	CS Athlémé	CP ZONE 1	CS Djakotomey	CP ZONE 2
02	AHEHEHINNOU Simplicie	39256	CP A3-7	CS Lalo	CP ZONE 1	CS Athlémé	CP ZONE 1
03	ABANIGAN DJAHESSOU Cossi	40773	CP A3-7	CS Djakotomey	CP ZONE 2	CS Comé	CP ZONE 1
04	GUIVI Rachelle Adjoavi	37181	IB1.9 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Comé	CP ZONE 2
05	WOROU Obo Delphine Marcienne épouse WOROU ADJIVON Jean	44845	IB1.8 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Klouékansmé	CP ZONE 2
06			IB1.7 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Lalo	CP ZONE 1
OUEME-PLATEAU							
01	OBOGBOHOUNDADA N. Lise	47633	IB1.7 + CAPCP	CS Avrankou	CP Zone 2	CS Adjohoun	CP Zone 1
02	FANONHOUN G. Ferdinand	41849	CP A3-7	CS Coby	CP ZONE 1	CS Akpro Misdéré	CP ZONE 1
03	MASSENON Eric	39563	CP A3-6	CS Agouéga	CP Zone 1	CS Kétou	CP Zone 1
04	MEVI Désiré	43119	CP A3-7	DDEMP OP	Chef service	CS Porto-Novo Attaké	CP Zone 1
05	EROLA Léopold	36555	CP A3-9	CS Adja-Ouéré	CP Zone 1	CS Sakoté	CP Zone 1
06	HLAKOUBE Etienne	27079	TEMP A2-10	CS Ifangni	CP Zone 3	CS Sakoté	CP Zone 2
07	AHOUANBATO A. Molac	36583	CP A3-9	CS Bonou	CP ZONE 2	CS Sèmbé-Podji	CP ZONE 1
ZOU-COLLINES							
01	KOUWAKANOU D. S. Pélagie	43131	IB1.8 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Abomey	CP ZONE 3
02	TCHIBOZO Kocou Cyrinaque	43121	IB1.8 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Agbangnizoun	CP ZONE 2
03	AGOSSOU Sylvain	43678	IB1.8 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Banté	CP ZONE 2
04	ANATO Kérou	42319	IB1.7 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Banté	CP ZONE 3
05	LEGBA ABOUJA Agathe épouse YATOKPA	39150	IB1.7 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Cové	CP ZONE 2
06	OKOUMASSOUN A. Servais Brice	39187	CP A3-6	CS Copargo	CP ZONE 1	CS Dassa Zoumè	CP ZONE 1
07	TONDJI Dédéou	39162	IB1.8 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Dassa Zoumè	CP ZONE 2
08	SINZOGAN Cossi Marcel Felix	37218	IB1.9 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Djidja	CP ZONE 1
09	AYIHOUENONSE Brice	39498	CP A3-5	CS Kandi	CP ZONE 1	CS Djidja	CP ZONE 2
10	TOKPONON D. Fidèle	39325	CP	CS Ouinhi	CP ZONE 1	CS Ouesah	CP ZONE 1
11	AKIOLE Pierre	41286	IB1.8 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Ouinhi	CP ZONE 1
12	ADOURVO Narcisse Rodrigphe	45154	IB1.5 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Ouinhi	CP ZONE 2
13	ZOUNGBEGNON Honorat	39488	CP A3-8	CS Péréré	CP ZONE 1	CS Savalou	CP ZONE 1
14	BONI Dédoms Constant	42611	IB1.8 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Save	CP ZONE 1
15	AGBANGLA Jean	43248	IB1.8 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Zéképota	CP ZONE 3
16	HEGBE Fidèle Gérard	35719	CP A3-7	CS Zagnanado	CP Zone 2	CS Zagnanado	CP Zone 1

Article 2 : Les intéressés sont tenus de rejoindre leurs nouveaux postes dès notification.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié partout où besoin sera.

Porto-Novo, le 21 novembre 2016


Salimane KARIMOU

Améliorations : PR 01- AN 01- CS 01- CES 01- MEMP 01- MYPAS 01- MEF 01- DC 01- SGM 02- DAF 10- DTC 12- OBT 03- DSB 01- DDEMP 06- ENI 06- INTERESSES 91 - DOSSIERS 91



MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS
MATERNEL ET PRIMAIRE
RÉPUBLIQUE DU BENIN

01 BP 10 Porto-Novo
Tél: +229 20 21 52 22
Fax: +229 20 21 52 22
E-mail: memmpatprim@gmail.com

ARRÊTÉ

ANNEE 2016 N° 274 /MEMP/DC/SGM/DAF/SA/055SGG16

PORTANT NOMINATION DES CONSEILLERS
PÉDAGOGIQUES DE ZONES

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
MATERNEL ET PRIMAIRE,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 86-013 du 26 février 1986 portant Statut Général des Agents Permanents de l'Etat ;
- Vu la loi organique n°2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Education en République du Bénin et la loi 2005-33 du 06 octobre 2005 qui l'a modifiée ;
- Vu la décision portant proclamation le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu le décret n° 2016-428 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- Vu le décret n° 2015-593 du 21 novembre 2015 portant statuts particuliers des corps des personnels enseignants de l'enseignement du premier degré ;
- Vu le décret n°2003-423 du 23 octobre 2003 fixant les taux des indemnités de direction et de fonctions spéciales allouées aux personnels des enseignements maternel, primaire et secondaire général, technique et professionnel ;
- Vu les nécessités de service,

ARRÊTÉ

Article 1^{er}: Sont nommés, aux fonctions de Conseillers Pédagogiques de zone, les Cadres dont les noms suivent :

N°	NOM & PRENOMS	NUMERO MATRI- OULE	CORPS & GRADE	ANCIEN POSTE	NOUVEAU POSTE	OBSERVATIONS	
				STRUCTURE	FONCTION	STRUCTURE	FONCTION
ATACORA-DONGA							
01	TCHEDÉ Y. J. Maxime	37234	CP A3-7	CS Ouaké	CP ZONE 1	CS Boukombé	CP ZONE 1
02	ADJOVI D. Romaric	39318	IB1.8 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Boukombé	CP ZONE 2
03	SAMBIENI Dakouanté	44373	IB1.7 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Kérou	CP ZONE 1
04	KANLINSOU Désiré Sètonji	42206	IB1.8 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Kouandé	CP ZONE 2
05	HOUKANKIN Codjo Laurent	39551	IB1.7 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Kouandé	CP ZONE 3
06	GNANHOUI Valérien	45482	IB1.5 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Matéri	CP ZONE 1
07	DOSSOU Siaka Médéhou	41868	IB1.7 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Matéri	CP ZONE 2
08	SOHOUDJI Simplicie	39322	IB1.7 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Matéri	CP ZONE 3
09	BAHUNGO Adrien K.	39059	CP A3-7	CS Boukombé	CP ZONE 3	CS Natitingou	CP ZONE 1
10	BOSSOU Sémassa Paul Rodriguez	82373	IB1.3 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Natitingou	CP ZONE 2
11	AGBOTON Euloge	43143	IB1.8 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Natitingou	CP ZONE 3
12	BONOU Hinnouho	45204	IB1.7 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Natitingou	CP ZONE 4
13	AMOUSSOU Doussa	40009	IB1.6 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Péhunco	CP ZONE 1
14	CAMALON Désiré	36700	IB1.9 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Péhunco	CP ZONE 2
15	AHISSOU Hodéou Alhadji	40687	IB1.7 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Tanguiéta	CP ZONE 1
16	GUENDEHOU Franck	42937	IB1.8 + CAPCP	EPPEEN	STAGIAIRE	CS Tanguiéta	CP ZONE 3
17	PEMA Sika	36679	CP A3-8	CS Toucountouna	CP Zone 1	CS Bassila	CP ZONE 1
18	BANTCHI C. Michel Kévin	39294	CP A3-7	CS Matéri	CP Zone 2	CS Bassila	CP ZONE 3

JACQUES MALPEL, COORDONNATEUR DU PASEC À PROPOS DE LA SANTÉ DE L'ÉDUCATION AU BÉNIN « Le Bénin doit se regarder avec lucidité dans la glace »

Le taux de réussite au Certificat d'Études Primaires (90%) en 2014, année de réalisation de la récente évaluation 2014 du PASEC est largement plus élevé que la proportion d'élèves au-dessus des seuils « suffisants » de compétence identifiés par le PASEC (soit 56,7% en lecture et 39,8% en mathématiques) au CM2. Ce qui interroge sur les compétences des élèves admis au collège. C'est le surprenant constat qui se dégage de façon générale du rapport du PASEC 2014. C'est donc pour mieux cerner et comprendre les mobiles à l'origine de ce paradoxe relevé dans ce rapport qui épingle l'Atacora-Donga et le Mono-Couffo comme zones nationales dont les performances donnent le tournis, que nous avons rencontré pour vous, Jacques Malpel. Il est le Coordonnateur du programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) de la Conférence des ministres de l'éducation des Etats et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN). Appréciez par vous-même !

Educ'Action : Un aperçu du PASEC et de la CONFEMEN ?

Jacques Malpel : Le PASEC est le Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs et la CONFEMEN, la Conférence des ministres de l'éducation des Etats et gouvernements de la Francophonie. Le PASEC est donc à l'intérieur de la CONFEMEN. La CONFEMEN est en train de mettre en place un observatoire sur la qualité de l'éducation qui va se nourrir des enseignements du PASEC. Je crois que la qualité a été l'enfant oublié de toutes

les réformes éducatives et de tous les engagements internationaux sur l'éducation malgré les exigences des principaux indicateurs des Objectifs du Développement Durable (ODD) numéro 4 de l'Éducation consacrés à la mesure des apprentissages.

Vous êtes au Bénin pour présenter le rapport 2014 du PASEC sur l'état de l'éducation au Bénin. De façon globale, que retenir de ce rapport ?

Après l'avoir présenté au ministre des Enseignements Maternel et Primaire le lundi, nous venons de présenter effectivement aux autres acteurs du système éducatif béninois, le rapport qu'on appelle PASEC 2014 qui est une évaluation qui a eu lieu en fin d'année scolaire 2014 en 2ème année et 6ème année du primaire dans les disciplines de la lecture et des mathématiques. Cette évaluation s'est déroulée dans le même temps au Bénin et dans neuf (09) autres pays francophones d'Afrique subsaharienne. Ce qui fait que nous avons à la fois un rapport international qui a été produit en décembre 2015 qui compare l'ensemble des pays les uns par rapport aux autres. Et le rapport Bénin du PASEC 2014 qui présente la situation du pays et fait une comparaison des strates (des performances des différentes régions) à l'intérieur du pays.

Au regard des statistiques contenues dans ce rapport, avez-vous des raisons de vous satisfaire quant aux performances du Bénin parmi les neuf (09) autres pays de l'Afrique subsaharienne évalués ?

On voit que près de 90% des élèves en fin de 2ème année (CP) ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux en lecture. Et cela veut dire qu'on peut se poser la question de savoir ce qu'ils font pendant ces deux premières années. Même s'il ne s'agit pas d'une analyse comparative longitudinale entre les apprenants de 2ème et de 6ème année, on voit quand même que les performances des apprenants en 6ème année du primaire (CM2) permettent au Bénin de rattraper un tout petit peu le peloton puisqu'en 2ème année (CP), le Bénin est classé parmi les trois (03) derniers pays du groupe de 10 d'Afrique subsaharienne ciblés par l'évaluation. »

comparative longitudinale entre les apprenants de 2ème et de 6ème année, on voit quand même que les performances des apprenants en 6ème année du primaire (CM2) permettent au Bénin de rattraper un tout petit peu le peloton puisqu'en 2ème année (CP), le Bénin est classé parmi les trois (03) derniers pays du groupe de 10 d'Afrique subsaharienne ciblés par l'évaluation. Par contre, on voit qu'en 6ème année (CM2), le Bénin occupe une place honorable et rejoint plutôt le peloton général. Ce n'est pas le pays le plus performant. Mais en tout cas, ce sont des performances, qui, en comparaison des performances de 2ème année (CP), sont un peu rassurantes. Mais globalement quand même, nous observons que c'est la moitié au plus des élèves qui arrivent à la fin du cycle au primaire, qui ne maîtrisent pas les compétences en Français et en Mathématiques.

Quelles en sont justement les conséquences pour la suite de la formation académique au second cycle ?

Avec le manque de compétences des acquisitions du primaire, les écoliers qui se retrouvent au collège après le Certificat d'Études Primaires (CEP), auront forcément des difficultés.

Qu'est-ce qui peut justifier selon vous, les brillants taux de réussite

de ces dernières années au CEP au Bénin ?

Il y a deux problèmes à mon avis à ce niveau-là. D'abord, il y a un problème d'effet de masse. Il y a beaucoup d'élèves qui sont inscrits chaque année en 1ère année, donc il faut bien les faire avancer et il faut bien les faire progresser à l'intérieur du système. Il y a donc cette espèce de pression qui conduit finalement les systèmes à essayer de laisser passer alors qu'ils n'ont pas le niveau. La deuxième question est que lorsque les élèves redoublent, ce que nous constatons et on le constate depuis plus de 15 ans et c'est très constant, les élèves qui redoublent n'ont pas de meilleurs résultats que ceux qui n'ont pas redoublé. Et déjà on voit qu'un élève peut être redoublant dans une école et avec le même niveau, il ne serait pas redoublant dans une autre école. Donc, ça veut dire qu'on a un problème de remédiation. C'est-à-dire que les enseignants ne sont pas formés ou n'ont pas le temps d'identifier les problèmes qui ont conduit un élève à ne pas acquérir des savoirs qu'il aurait dû acquérir au cours de l'année et à prendre des dispositions pour aider l'élève dans son année de redoublement à améliorer ses compétences dans l'ensemble des disciplines. Ceci renvoie peut-être à la meilleure connaissance que peuvent avoir les enseignants des élèves, leur

« Je crois qu'au-delà de toutes les querelles de l'école, il est indispensable que les pays prennent au sérieux la qualité de l'éducation. »

disponibilité lorsqu'ils ont à gérer de grands groupes s'ils n'ont peut-être pas les capacités de consacrer suffisamment de temps à l'élève en tant qu'individu. Le manque d'acquisition de compétences par un élève à la fin de l'année peut s'expliquer par plusieurs raisons : problème de maturité, problème de maladie, problème familial, problème financier... Ce que l'on constate de manière récurrente, c'est que les élèves qui redoublent, ça ne leur sert pratiquement à rien.

Est-ce à dire alors qu'il faut sup-



Jacques Malpel, Coordonnateur du PASEC

primer le redoublement ?

Pas du tout. Cela veut simplement dire qu'il faut repenser les mécanismes de ce que l'on appelle la promotion scolaire, c'est-à-dire pour passer d'une année à une autre et surtout la remédiation pour améliorer les compétences des élèves qui n'ont pas réussi à évoluer.

Du précédent rapport à celui-ci, le Bénin aura-t-il évolué ?

Globalement, je dirai que le Bénin n'a probablement pas beaucoup progressé. Il faudrait faire une analyse plus approfondie. Mais je pense qu'en termes de nombre d'élèves qui ont des acquisitions scolaires suffisantes en fin de cycle (CM2), probablement, la progression n'est pas satisfaisante. Par ailleurs, je dois rappeler que nous avons hissé le PASEC au niveau standard international.

Un mot sur l'état des lieux du système éducatif béninois, de votre position d'expert des questions éducatives en Afrique francophone ?

Je pense que le Bénin doit se regarder avec lucidité dans la glace. On parlait il n'y a pas si longtemps que ça du Bénin comme quartier latin de l'Afrique. Donc, le Bénin avait une position à un moment donné qui est enviable et enviée. Les gens

regardaient le Bénin comme modèle d'éducation en Afrique et il y avait d'ailleurs beaucoup d'étudiants qui allaient finir leurs études supérieures en Europe, aux Etats-Unis. Il n'y a aucune raison que le Bénin n'améliore pas son système éducatif. Il suffit simplement de regarder les choses en face, de prendre les dispositions courageusement, lucidement, pour améliorer le système et pour avoir une bonne allocation des ressources dans les différentes écoles, une bonne gestion des enseignants, une bonne gestion des établissements, en mettant l'accent dès les premiers niveaux sur l'apprentissage et non pas en attendant la fin du cycle primaire où on constate que finalement les élèves n'ont pas le niveau et on fait du bachotage.

Que dire pour conclure cet entretien ?

Je crois qu'au-delà de toutes les querelles de l'école, il est indispensable que les pays prennent au sérieux la qualité de l'éducation. Le PASEC peut y contribuer. Le Bénin peut s'enorgueillir d'avoir à sa disposition le PASEC au niveau local. Avec le côté exigeant du PASEC qui fait qu'on va regarder désormais les résultats avec beaucoup d'attention, il y a le côté positif qui est que le Bénin a, à sa disposition, un outil, qui, je l'espère, pourra se révéler performant. Rendez-vous en 2019 pour le prochain cycle d'évaluation 2ème (CP) et 6ème (CM2) années du primaire.

Réalisation : Romuald D. LOGBO

MISSION CONJOINTE D'APPUI TECHNIQUE AU PROGRAMME FCB-PME

Encore des défis à relever pour l'atteinte des résultats escomptés

Du 21 au 25 novembre 2016, les différents acteurs impliqués dans la coordination et la mise en œuvre du Fonds Commun Budgétaire – Partenariat Mondial pour l'Éducation (FCB-PME), administré par la Banque Mondiale, se sont réunis dans le cadre d'une mission conjointe d'appui technique au programme. Au terme des travaux, les résultats de la mission ont été présentés aux Cabinets ministériels des Enseignements Maternel et Primaire, puis Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle.

Edouard KATCHIKPE

Le programme FCB-PME en cours, continue de s'exécuter de façon satisfaisante à la lumière de l'intérêt que manifestent les principaux acteurs à la réalisation, sans anicroches, des activités prévues et la consommation normales des ressources financières mobilisées et dégagées. C'est en substance la principale conclusion formulée au terme des cinq jours de travaux intenses de la mission conjointe d'appui technique au pro-

gramme Fonds Commun Budgétaire-Partenariat Mondial pour l'Éducation. Au cours des assises, les participants ont examiné l'état d'exécution du programme dans ses principales composantes et formulé des recommandations pour accélérer sa mise en œuvre afin de permettre l'atteinte des objectifs de développement. Pour la composante 1 du programme portant sur "Amélioration de la qualité de l'enseignement", les acteurs de la revue ont examiné le premier cycle d'évaluation de l'étude d'observation des enseignants en situation de classe réalisée par le Cabinet Educa-



tion Internationale, la formation des enseignants au primaire, la formation des enseignants contractuels du secondaire et la mise à l'essai de l'enseignement dans les langues nationales. La composante 2 qui met l'accent sur "l'Accès, l'équité et la rétention" a été passée également en revue dans ses différents aspects que sont la construction des salles de classes, la promotion de la scolarisation des filles, les

cantines scolaires, l'intégration scolaire des enfants handicapés et l'alphabétisation. Sur la question de la gestion et du pilotage du système, composante 3 du programme, les participants ont échangé sur la mise en œuvre du processus du PSE post 2015, les statistiques scolaires, le Système d'Information et de Gestion de l'Éducation (SIGE), le Programme d'Appui des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN (PASEC),

les contrats d'objectifs, la mission de contrôle de l'inspection générale du MEMP et le point d'exécution financière du programme. Au terme des travaux, en dépit des avancées louangées, il se dégage que des défis énormes restent à relever, les prochains mois, pour l'atteinte des objectifs initiaux du programme.



Le Directeur Général du Groupe de Presse Educ'Action et son personnel expriment toutes leurs reconnaissances à toutes celles et à tous ceux qui ont diversement assisté et soutenu notre confrère Léonard Tindédjrohoun lors des obsèques de sa feuie mère :

**Veuve Bernadette
TOGBOEVI-ZOHOUNGBE
épouse TINDEDJROHOUN**

Prions pour le repos de son âme !